

Service de distribution d'eau potable

Commune de Méry

Dans le but d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers, le Conseil municipal, dans sa séance du 24 août 2005, a décidé de passer un contrat de prestation de service avec VEOLIA Eau.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2006, VEOLIA Eau assure le suivi du réseau d'eau potable de la commune et met à disposition des abonnés son service d'astreinte.

Service d'astreinte, en cas de problème,

- *pendant les heures d'ouverture de la mairie**, appeler

le secrétariat de Mairie
au 04 79 63 60 00

- *en dehors des heures d'ouverture de la mairie**, *appeler directement*

le bureau de Tresserve de VEOLIA Eau
au 04 79 88 27 01

**heures d'ouverture de la mairie :*

lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h – 12h / 13h30 – 18h

et mercredi : 9h -12h

Démarches administratives

En ce qui concerne les demandes de branchements, d'abonnements, de résiliations... ces démarches sont toujours à effectuer auprès du secrétariat de mairie qui transférera les nouvelles données à VEOLIA Eau.

Merci, par avance, de bien vouloir respecter cette nouvelle procédure et pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le secrétariat.

Facturation

Après avoir longuement étudié la mise en œuvre de la facturation semestrielle, celle-ci est effective depuis 2007.

Les échéances de facturation seront les suivantes :

- **octobre - novembre** : facture intermédiaire d'acompte
- **avril** : facture de régularisation pour la consommation annuelle

Période de consommation : du 1^{er} mars à fin février.